



COHERAN

CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mercredi 11 décembre 2013 à 18h30 Mairie d'Hermance

Présent(e)s :

Corsier :	M. Bertrand PICTET	Maire
	Mme Catherine FERRO	Adjointe
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Jean-Jacques GOLAY	
	Mme Monika RELLSTAB	
	M. Xavier STEINER	
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale
Hermance :	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Adjointe
	Mme Suzanne TSCHOPP	Adjointe
	M. Philippe LEY	
	M. Philippe TAGLIABUE	
Anières :	M. Patrick ASCHERI	Maire
	M. Pierre CHOLLET	Adjoint
	M. Serge SERAFIN	Adjoint
	M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale
<u>Excusé(e)s :</u>	M. Bernard LAPERROUSAZ	Maire (Hermance)
	Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale (Hermance)
<u>Absents :</u>	M. Christophe DEVENOGE	(Anières)
	M. Philippe GAILLARD	(Anières)
	M. Christian HALLER	(Anières)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2013.
2. Communications.
3. Travaux des commissions.
4. Questions et propositions éventuelles.

Mme Suzanne TSCHOPP ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette dernière séance de la Conférence CoHerAn de l'année.

En préambule, Mme l'Adjointe demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. En l'absence de remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2013.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande s'il convient de citer le nom de la personne pressentie pour diriger la future voirie intercommunale.

Pour M. Pierre CHOLLET, Président de la commission en charge de ce dossier, ce point a été évoqué lors de la séance et le procès-verbal reflète les propos énoncés.

⇒ Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2013 est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications.

Société de sauvetage d'Hermance

Mme Suzanne TSCHOPP informe que des membres de la Société de sauvetage d'Hermance ont été reçus lors de la séance des Exécutifs CoHerAn qui s'est tenue le 27 novembre 2013.

A l'issue de l'audition, les 3 Exécutifs ont accepté d'entrer en matière pour l'octroi d'une aide financière destinée à l'achat de combinaisons.

Cette contribution d'un montant de CHF 5'000.- sera inscrite au budget 2015.

Séance Conférence CoHerAn 2014

⇒ La prochaine séance de la Conférence est fixée au jeudi 6 février 2014 à 18h30 à Anières.

3. Travaux des Commissions.

Commission intercommunale « sport »

Centre sportif intercommunal

M. Serge SERAFIN informe que lors de la dernière séance, les estimations financières pour un centre sportif intercommunal ont été étudiées.

Concernant la demande de déclassement, il manquait le préavis du Service de l'agriculture.

Depuis lors, M. Serge SERAFIN a pu informer les Exécutifs d'un préavis favorable sous réserve de deux conditions :

- la justification du besoin de tous les terrains
- la remise en surface d'assolement du terrain des Tattes d'Hermance et du terrain de football de Chevrens, celui-ci appartenant à l'Astural. Des négociations sont en cours avec le Centre de Chevrens qui est actuellement en phase de restructuration et de remaniements.

M. Serge SERAFIN rappelle que le Conseil d'Etat considère ce dossier comme prioritaire. De plus, le centre sportif intercommunal est inscrit dans les projets du Plan directeur cantonal 2030, ce qui est de bon augure pour la suite des opérations.

Commission intercommunale « Environnement et développement durable »

M. Bertrand PICTET informe qu'en raison de l'absence de M. Grelly lors de la séance du 11 novembre 2013, la présentation de containers 100% recyclables n'a pas eu lieu.

Cité de l'Energie

La commission a fait le point de situation sur les actions menées à Corsier dans le cadre de la Cité de l'Energie. Ont été mentionnées l'analyse énergétique et les études pour une centrale de chauffe. Un audit pour obtenir un label supérieur aura lieu en 2015.

Mme Suzanne TSCHOPP a présenté les actions menées à Hermance, en particulier le calcul de l'IDC (indice de dépense de chaleur).

Eclairage LED

La commune de Corsier a informé de sa décision de passer à un éclairage LED sur l'ensemble de son territoire en l'espace de 2 ans.

Journée d'information

La commission s'est prononcée en faveur d'une journée d'information qui pourrait être organisée à Corsier.

⇒ La journée d'information sur l'environnement et le développement durable est fixée au samedi 24 mai 2014 à Corsier.

Commission intercommunale « Culture »

Association des Jeunes Aniérois.

Mme Karine BRUCHEZ-GILBERTO fait part d'une rencontre avec la Fédération des Associations Arve et Lac.

Parallèlement, il s'avère que l'Association des Jeunes Aniérois, membre de la Fédération, souhaite organiser un festival de musique.

Ils seront reçus par la commission intercommunale lors de sa séance de février 2014.

Association des Orgues d'Hermance

Les membres de la commission sont entrés en matière pour une subvention de CHF 3'000.- pour 2013 et des subventions de CHF 1'500.- pour 2014 et 2015.

Flyers manifestations CoHerAn

La commission a émis diverses recommandations sur le contenu du programme, et a souhaité que le document soit réalisé deux fois par année pour ne pas prêter les sociétés qui organisent des manifestations en janvier et février.

Depuis la séance, Mme Karine BRUCHEZ-GILBERTO a appris que la commission « Communication » de la commune d'Hermance ne veut plus être en charge de la réalisation de ce document.

Il convient dès lors de réfléchir à comment faire pour que ce flyer continue d'exister.

M. Patrick ASCHERI s'exprime sur la difficulté de rassembler nombre d'informations. Inévitablement, il y a des erreurs dans les dates parce les choses évoluent dans le temps.

La question de base est de savoir si ce projet doit perdurer, d'autant plus que les personnes qui étaient à son origine ne veulent plus le porter. Est-ce à d'autres de le supporter ?

Mme Florence THIERRIN fait remarquer que chacune des communes a toujours annoncé ses propres manifestations à ses communiens par le biais du site internet ou de tous-ménages.

Mme Suzanne TSCHOPP fait mention du site internet CoHerAn qui, s'il était à jour, pourrait informer les communiens sur les manifestations CoHerAn.

Pour M. Philippe TAGLIABUE, ce flyer est une manière de faire vivre CoHerAn. Il est vrai que la réalisation de ce programme a nécessité un gros travail, qui pourrait éventuellement être fait par un graphiste.

M. Serge SERAFIN cite le cas des Trois Chênes qui ont extériorisé cette mission auprès de professionnels indépendants. Pour CoHerAn, il faut définir comment procéder. Est-ce en chargeant les commissaires ? Les administrations ? Une brève analyse permettrait de savoir

si un apport publicitaire des entreprises locales serait intéressant. C'est à la commission intercommunale culturelle de répondre à ces questions.

Pour information, M. l'Adjoint d'Anières fait part de la demande de Léman Bleu d'être averti sur les manifestations prévues en 2014.

Pour M. Patrick ASCHERI, c'est peut-être l'occasion de repenser le bulletin CoHerAn avec non pas uniquement un compte-rendu des travaux de la Conférence, mais avec l'annonce des activités CoHerAn prévues dans les différentes communes. Ainsi le bulletin ne serait pas dévolu uniquement aux aspects institutionnels, mais également à l'aspect culturel.

Mme Suzanne TSCHOPP renvoie ce sujet à la commission « Culture » CoHerAn. Cependant, Mme l'Adjointe va relancer la commission « Communication » de la commune d'Hermance pour la réalisation d'une seconde édition.

A propos du bulletin CoHerAn dont la commune d'Hermance a la charge cette année, Mme l'Adjointe informe que M. Bernard LAPERROUSAZ s'en est déjà préoccupé.

Concernant la seconde édition du calendrier des manifestations, Mme Karine BRUCHEZ-GILBERTO évoque la question des délais. Il vaudrait mieux se pencher sur une nouvelle formule que sur une publication tronquée ou, tout au moins, éviter un double travail.

A ce stade du débat, M. Philippe TAGLIABUE évoque des problèmes d'anticipation. Il aurait été bien de savoir, déjà en septembre, si le flyer serait à nouveau réalisé. Mmes les Adjointes de la commune d'Hermance font remarquer que le Président de la commission « communication » a fait part de cette décision il y a quelques jours seulement.

Théâtrechamp

Mme Karine BRUCHEZ-GILBERTO annonce que le Fonds intercommunal est entré en matière pour le spectacle « Virginie ».

A ce propos, M. Serge SERAFIN précise que le DIP impose des conditions pour le transport des enfants des écoles.

(Arrivée de M. Philippe LEY)

Concert à l'Eglise de Corsier

Mme Catherine FERRO présente le projet de Mme Olivia PECCOUD, soit un concert en l'Eglise de Corsier en avril 2014. La commission a décidé de soutenir cette manifestation par un don de CHF 3'000.-.

Dans son dossier de présentation, Mme Olivia PECCOUD fait part de son envie de participer à la vie culturelle de la région. Elle sera reçue par la commission en février 2014.

Opéra Théâtre Junior

Mme Catherine FERRO transmet la demande d'un soutien financier adressée par Mme Michèle CART pour le spectacle « L'Italienne à Alger » de Gioacchino Rossini qui sera donné en janvier 2014 à l'Epicentre. Le courriel fait également mention d'un éventuel achat d'une représentation scolaire. Dossier en cours d'étude.

Association Roadmovie

Mme Catherine FERRO a reçu l'offre de Mme Delphine WUEST pour une participation des communes à la tournée de l'Association Roadmovie (cinéma itinérant) qui sera présente à Genève le 16 octobre 2014.

Ce dossier sera présenté au Conseil d'établissement.

* * *

Remarque : M. Patrick ASCHERI attire l'attention sur la structure comptable. Si un événement a lieu en 2014 (concert à l'église de Corsier par exemple), l'aide financière doit être accordée en 2014, ou alors il faut créer un fonds permanent CoHerAn pour la culture,

alimenté par des dotations annuelles fixées. Ce fonds demeure à disposition selon les montants alloués durant l'exercice et permet d'éviter de créer des provisions pour des charges différées.

Commission pour l'étude d'un centre de voirie intercommunal

M. Pierre CHOLLET annonce qu'il a remis aux Maires des 3 communes un document présentant les coûts d'une voirie intercommunale.

Ce document sera affiné avant d'être présenté aux Conseils municipaux respectifs.

M. Patrick ASCHERI relève que la commission est arrivée au terme de sa mission, soit de faire un inventaire en termes de personnels, de matériels, de locaux, de coûts, de prestations, ...

Il faut maintenant passer à la phase politique du dossier. Les 3 Maires doivent revenir devant la Conférence avec une position commune. Toutefois, l'étude doit être poursuivie avant d'être soumise aux Conseils municipaux. Il faut avoir la réponse à toutes les questions légitimes qui seront posées.

Cette étude devra être menée par un tiers (BDO, PwC) spécialistes en la matière. C'est alors que les Conseillers municipaux pourront se prononcer en toute connaissance de cause.

Un crédit d'étude devra être voté.

4. Questions et propositions éventuelles.

Fête du 1^{er} août

M. Philippe TAGLIABUE propose qu'à l'occasion du 200^{ème} anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, une fête de 1^{er} août commune soit organisée.

M. Bertrand PICTET précise d'emblée que la Commune de Corsier a l'opportunité de célébrer cet anniversaire à la résidence de l'ambassadeur d'Allemagne et qu'il n'est pas possible de modifier ce projet. Cependant un 1^{er} août commun pourrait être organisé en 2016, date de l'entrée des communes dans la Confédération, ce qui laisse un peu de temps pour l'organiser.

M. Serge SERAFIN rappelle que l'idée avait déjà été évoquée. Or, l'organisation du 1^{er} août se fait par le biais des sociétés communales qui profitent de la manifestation pour remplir leur caisse.

M. Patrick ASCHERI trouve que l'opportunité de présenter aujourd'hui une idée pour 2016 est intéressante.

M. Philippe LEY adhère à cette idée et invite la commission Culture CoHerAn à réfléchir à cette proposition lors de sa prochaine séance.

Surfaces d'assollement / centre sportif intercommunal

M. Jean-Jacques GOLAY fait remarquer que dans le PSD de la Pallanterie, la majorité des terrains sont en surface d'assollement. La question est de savoir où se situent les terrains compensatoires si le processus en cours devait s'appliquer, ou s'il existe une autre manière de faire.

M. Serge SERAFIN précise que les projets stratégiques sont désormais appelés Grands Projets (GP) ou Grands Projets Prioritaires (GPP) et que le PSD de la Pallanterie figure dans les GP.

Projet de réseau agro-environnemental

M. Pierre CHOLLET présente le projet de réseau agro-environnemental Arve & Lac nord qui se met en place dans les communes de Collonge-Bellerive · Gy · Meinier · Corsier · Anières · Hermance.

Un dossier PowerPoint, réalisé conjointement par AgriGenève, Acade et Viridis environnement est à disposition. Il présente la politique agricole et le réseau agro-environnemental (RAE), la démarche du projet et le calendrier intentionnel, les atouts de la région, les objectifs visés, le coût et le financement.

Les coûts pour 2013 sont chiffrés à CHF 65'000.- financés par l'Etat de Genève (DGNP) à hauteur d'env. CHF 15'000.-, par les exploitants agricoles à hauteur d'env. CHF 5'000.- et le solde par les communes concernées. Lors d'une séance qui s'est tenue à Gy, une clé de répartition a été définie à partir de la population et de la SAU (surface agricole utile).

M. Pierre CHOLLET précise que la commune d'Anières a adhéré au projet.

Mme Joëlle MARTIN WIDMER annonce que les exploitants agricoles de Corsier sont intéressés par ce projet.

M. Bertrand PICTET dit être d'accord sur le principe.

Mme Suzanne TSCHOPP a transmis l'information à M. Bernard LAPERROUSAZ. La réponse de la commune d'Hermance est positive.

Les coûts pour le lancement du réseau sont respectivement de CHF 3'932.- pour Corsier, CHF 1'669.- pour Hermance et CHF 6'104.- pour Anières.

* * *

En l'absence d'autres divers, Mme Suzanne TSCHOPP lève la séance à 19h45 et invite les participant(e)s au verre de l'amitié.

Sylvie BIFFIGER-LIBOIS
Procès-verbaliste